

UN SERVICE PUBLIC DE PROXIMITÉ GRATUIT ET INDÉPENDANT



AMELiO
L'HABITAT DURABLE DANS LA MEL

HABITAT DÉGRADÉ ET INDIGNE



QUELLES OBLIGATIONS ?

maisonhabitatdurable.lillemetropole.fr

MEL **MÉTROPOLE**
EUROPÉENNE DE LILLE

VOUS ÊTES PROPRIÉTAIRE D'UN LOGEMENT FORTEMENT DÉGRADÉ, « INDIGNE », NÉCESSITANT LA RÉALISATION DE TRAVAUX ?

VOTRE RESPONSABILITE EST ENGAGÉE ! DES SOLUTIONS EXISTENT...



Qu'est-ce que l'habitat indigne ?

« Constituent un habitat indigne les locaux utilisés aux fins d'habitation et impropres par nature à cet usage ainsi que les logements dont l'état, ou celui du bâtiment dans lequel ils sont situés, exposent les occupants à des risques manifestes pouvant porter atteinte à leur sécurité physique ou à leur santé. »

Loi de mobilisation pour le logement et la lutte contre l'exclusion du 25 mars 2009



LES LOGEMENTS NE RÉPONDANT PLUS AUX EXIGENCES RÉGLEMENTAIRES PEUVENT FAIRE L'OBJET DE PROCÉDURES AU TITRE DE L'INSALUBRITÉ OU DU PÉRIL.

LES CONSÉQUENCES DE CES PROCÉDURES PEUVENT RELEVER DE 3 NIVEAUX

LA RÉALISATION DE TRAVAUX

Il s'agit de l'obligation, pour le propriétaire, de mettre aux normes le ou les logements dans un délai défini.

LA PROTECTION DES OCCUPANTS

Dans l'attente de la réalisation des travaux, le bail est suspendu, le loyer n'est plus dû.

L'HÉBERGEMENT OU LE RELOGEMENT

Une interdiction d'occuper les lieux peut être décidée. Il incombe au propriétaire de loger à ses frais les occupants pour garantir leur sécurité jusqu'à l'achèvement des travaux prescrits.

POUR VOUS ACCOMPAGNER DANS VOS DÉMARCHES ET RECHERCHES DE SOLUTIONS, UNE ASSISTANCE GRATUITE VOUS EST PROPOSÉE

1 | DIAGNOSTIC TECHNIQUE DU BÂTIMENT

5 | SIMULATION DES AIDES ET FINANCEMENTS

2 | DÉFINITION DES TRAVAUX À ENGAGER

6 | MONTAGE DES DOSSIERS DE SUBVENTION

3 | PROPOSITION D'AMÉNAGEMENT

7 | MÉDIATION BAILLEUR/LOCATAIRE

4 | ESTIMATION DU COÛT DES TRAVAUX



Madame Béhache est propriétaire d'un bien qu'elle souhaite conserver. Elle tient à faire face à ses obligations de bailleur.

« Par héritage, je suis devenue propriétaire d'un logement déclaré insalubre. Les subventions pour m'aider à financer les travaux m'ont permis de revaloriser ce patrimoine laissé à l'abandon. Désormais, je loue solidaire ! »



1 LILLE-LOMME-HELLEMES

GRAAL

Tél : 03 66 32 13 95
antenne.lille@graal-logement.fr

2 ROUBAIX

GRAAL

Tél : 03 20 28 25 65
antenne.rx-tg@graal-logement.fr

3 TERRITOIRE TOURQUENNOIS

Urbanis

Tél : 03 20 12 90 57
monprojet@urbanis.fr

4 TERRITOIRE EST

Urbanis

Tél : 03 20 12 90 57
monprojet@urbanis.fr

5 TERRITOIRE SUD

Urbanis

Tél : 03 20 12 90 57
monprojet@urbanis.fr

6 TERRITOIRE NORD

Soliha

Tél : 03 20 67 67 23
smn.amelio@soliha.fr

CONTACT

Maison de l'habitat durable

7 bis, rue Racine
59000 Lille

Métro ligne 1

Station Wazemmes
Station Gambetta

Téléphone

03 59 00 03 59

Mail

maisonhabitatdurable@lillemetropole.fr

Site internet

maisonhabitatdurable.lillemetropole.fr

HORAIRES

Mardi, mercredi et vendredi

9 h 00 → 12 h 30 13 h 30 → 18 h 00

Jeudi

9 h 00 → 12 h 00 14 h 00 → 18 h 00

Samedi

9 h 00 → 12 h 30

**Retrouvez AMELIO, l'habitat durable
dans la MEL et la Maison de l'habitat
durable sur les réseaux sociaux**

 [amelio.habitat](#)

 [amelio_habitat](#)

 [amelio-habitat](#)

